



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47774

Commission n°3

33 - Insertion

Subventions exceptionnelles en investissement pour deux associations intervenant auprès des publics en grande précarité

Le jeudi 13 avril 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), M. PICHOT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h08.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1 et L. 345-2-2 ;

Les deux demandes de subvention exceptionnelle en investissement présentées par l'association Saint-Benoît Labre pour l'achat d'une propriété à Châteaubourg et par l'association la Sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent en Ille-et-Vilaine (SEA 35) pour la réhabilitation de leur accueil de jour Puzzle rue de la Barbotière à Rennes s'inscrivent dans le soutien apporté auprès des publics en grande précarité.

I. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT PAR L'ASSOCIATION FOYER SAINT-BENOIT LABRE POUR L'ACHAT D'UNE PROPRIETE A CHATEAUBOURG

A) Les missions de L'association « Foyer Saint-Benoît Labre »

L'association a été fondée en 1936, à Rennes, dans le but de venir en aide aux sans-abris et de les accueillir de jour comme de nuit, sans distinction de nationalité, de culture, d'opinion et de religion.

L'association s'est pleinement inscrite dans l'évolution des réponses publiques à l'urgence sociale en se structurant et se diversifiant pour faciliter un réel parcours de réinsertion sociale et sortir de l'hébergement d'urgence.

Elle assure aujourd'hui un parcours d'hébergement depuis l'accueil d'urgence jusqu'au logement accompagné en passant par la réinsertion sociale.

En 2022, près de 400 personnes ont été hébergées chaque nuit sur ces différents dispositifs, gérés par environ 70 employés.

B) Les financements départementaux auprès de l'association Saint-Benoit Labre

Le Département a conventionné avec l'association Saint-Benoît Labre dans le cadre du Fonds d'aides aux jeunes (FAJ), pour l'accompagnement de jeunes de 18 à 30 ans par le « Service accompagnement social des jeunes en difficultés » qui conjugue l'offre d'un hébergement et un accompagnement social vers un logement autonome, avec l'objectif de 23 jeunes accompagnés.

Le soutien financier du Conseil départemental porte sur une subvention pour l'accompagnement des jeunes en insertion d'un montant de 22 880 € et une subvention FAJ de 15 000 € pour le dispositif accueillant des jeunes en situation de grande marginalité.

En 2017, une subvention d'investissement d'un montant de 234 000 € pour l'extension de locaux situés à RENNES a été accordée.

C) La proposition de soutien du Département en réponse à la demande de subvention exceptionnelle d'investissement pour l'acquisition d'une propriété à Chateaubourg

Début 2022, l'association a fait une demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition d'un site, les Rochers, sur la commune de Chateaubourg. Il est prévu d'y installer 33 places de CADA (dispositif d'accueil des demandeurs d'asile), dont la gestion lui a été confiée par l'Etat (déjà 26 places provisoirement ouvertes sur Vitré). L'acquisition de ce site à Châteaubourg permettrait de mieux répondre aux besoins du territoire marqué par un manque de disponibilité autant en termes de logement que d'hébergement. D'autres actions complémentaires seront développées telles que des logements jeunes/personnes âgées, logements d'urgence, pension de famille. En effet un travail est en cours avec Néotoa et la commune de Châteaubourg pour optimiser l'utilisation du site. L'ouverture vers un parc pourrait être envisagée pour faire vivre ce lieu comme un village solidaire. La Commune de Châteaubourg apporte des moyens humains et techniques sur ce projet au travers de la création d'un support de communication, des réunions avec les riverains, l'

entretien du parc et l'installation de mobilier urbain pour l'ouverture au grand public, des accompagnements et de futures animations pour contribuer à intégrer les futurs habitants du site à la population castelbourgeoise.

Cette demande de garantie d'emprunt a été approuvée par le Conseil départemental le 23 juin 2022 avec un accord de prise en charge à hauteur de 50 % (à titre dérogatoire).

L'association sollicite une aide exceptionnelle à l'investissement. Cette demande porte sur un montant de 200 000 € pour un coût total de 1,6 M €, soit 12,5 %. Est également sollicité le Conseil Régional à hauteur de 30 000 € dans le cadre du Fonds d'intervention régional, seul autre financeur.

Sollicité car elle exerce la délégation, pour les aides à la pierre, la Communauté d'agglomération de VITRE n'a pas répondu à ce jour à cette demande.

Concernant l'aide départementale, la règle pour ce type de soutien correspondant à 10 % du montant des travaux dans la limite de 50 % du montant global des aides attribuées par les autres collectivités conduirait à participer à hauteur de 15 000 €.

Au regard de la nature de l'activité répondant aux besoins des plus démunis et des projets envisagés qui y concourent pleinement, une subvention à hauteur de 80 000 € est proposée, à titre exceptionnel. Ce montant correspond par ailleurs à 5 % du montant global de l'investissement.

II. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT PAR L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT EN ILLE-ET-VILAINE (SEA 35) POUR LA REHABILITATION DE LEUR ACCUEIL DE JOUR PUZZLE RUE DE LA BARBOTIERE A RENNES

A) Un accueil de jour porté par le Pôle précarité insertion (PPI) de la SEA 35

Puzzle est un accueil de jour géré par l'association SEA 35 au sein du pôle précarité insertion, qui regroupe 12 autres dispositifs, parmi lesquels l'antenne SIAO/CAO sur le territoire de Rennes Métropole, un point santé, l'accueil de jour Héol destiné aux familles avec enfants et Skoazell.

Le Département participe annuellement au cofinancement de Puzzle et des deux autres services qui s'inscrivent dans les politiques départementales de lutte contre les exclusions et de protection de l'enfance, CAO et Skoazell.

B) Les missions de PUZZLE

Les missions de cet accueil de jour, ouvert en juillet 2000, sont complémentaires à la CAO : accueillir dans l'anonymat les personnes en errance, permettre aux personnes de se poser dans un espace dédié, écouter, soutenir et orienter vers les services compétents. Par ailleurs, il propose diverses prestations (laverie, douches avec espace distinct pour les hommes et les femmes, espace toilette, bagagerie, un point santé, un pôle animation-convivialité, un espace réservé aux chiens). Puzzle est un lieu d'accueil « à bas-seuil d'exigences » fondé sur les principes de l'aller vers et de la libre adhésion.

Avec une moyenne de plus de 250 personnes accueillies par semaine, cette structure est le premier centre d'accueil à Rennes.

En 2022, le taux de fréquentation a dépassé celui d'avant la crise sanitaire avec un nombre de passage de 13 685 personnes.

Comme les années précédentes, Puzzle est surtout fréquenté par des hommes (92 %) âgés en majorité de 25 à 44 ans, puis de 45 à 59 ans. La baisse des 18/24 ans, observée depuis 2019 s'atténue en 2022 (16 %), tandis que les personnes âgées de + de 60 représentent 4,4 % du public.

Les personnes d'origine étrangère fréquentent toujours de manière importante Puzzle.

Le réseau partenarial autour de cet accueil de jour continue de s'étoffer pour orienter ces personnes vers les services compétents dans différents domaines (culture, sports, santé, insertion professionnelle, numérique, etc.). Les permanences des partenaires s'étoffent (EMPP, CSAPA, Réseau entourage et Prévention spécialisée), ainsi que les permanences du Point santé ouverts 5 jours par semaine et un week-end sur deux.

C) Présentation du projet de réhabilitation et de la proposition de soutien

Les locaux de Puzzle sont occupés depuis 10 ans ; ils ont mal vieilli et il est devenu nécessaire de les rénover pour un accueil digne et sécurisé.

Soliha Bretagne a été sollicitée pour une étude de programmation. Trois scénarii ont été proposés. Celui retenu prévoit une rénovation, avec un léger agrandissement de l'espace repos. Le coût global de l'opération est estimé à 694 860 €.

Un calendrier serré a été imposé par l'Etat pour bénéficier de financement de fonds France Relance à hauteur de 299 429,80 €.

La Ville de Rennes a prolongé de 10 ans le bail emphytéotique pour permettre la réalisation du projet de restructuration, soit jusqu'en 2040. Les travaux devraient durer 10 mois avec un démarrage en septembre 2023 et une ouverture prévue en juin 2024.

Une localisation transitoire de Puzzle est recherchée pendant les travaux.

En synthèse, le plan de financement se présente comme suit :

- Une subvention totale de 399 429,80 € de l'Etat (299 429,80 € de la DDTM et 100 000 € de la DDETS),
- Une subvention de 30 000 € sollicitée auprès de la Fondation Abbé Pierre,
- Une subvention de 60 000 € sollicitée auprès du Département,
- Un emprunt pour couvrir le solde de financement de l'opération.

La subvention de 60 000€ auprès du Département correspond à 8.6% du montant global des travaux réalisés, dans le respect de la règle départementale.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 140 000 € au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe, à savoir 80 000 € à l'Association Saint-Benoit Labre et 60 000 € à l'association « Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine »; ces crédits sont prévus sur l'imputation : 204-58-20422-P211, EXCLI001-2023 ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Association Saint-Benoit Labre, d'une part, et l'Association « Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine », d'autre part, relatives à la subvention exceptionnelle en investissement pour leur projet en direction de publics en grande précarité, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tous les

actes s'y rapportant.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 avril 2023

ID : AD20230151

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le mardi 18 avril 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON